

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

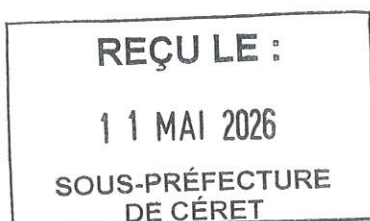
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Délib.2026 – 6

<p>Date de la convocation</p> <p>21 avril 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Bernadette COSTASECA, vice-présidente.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>Membres présents : Mme COSTASECA Bernadette, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme GRIERSON Anne, M. DERBOIS Guy, Mme BARANOFF Brigitte, Mme MILLET Frédérique, Mme WICKENBURG Sarah, M. STOEBER Pierre, M. SENECHAL Henri, Mme QUINTANA Marie-Françoise, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeannine, Mme GUERRIER Annie, Mme CANGUILHEM Cécile.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel, Mme MARTINEZ Montserrat, Mme DADA Françoise.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>11.05.26</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>11.05.26</p>	<p>Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières</p> <p style="text-align: center;">Le conseil d'administration,</p> <p>VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le compte administratif 2025 établi par Monsieur Michel COSTE, Président du CCAS, VU l'état annexé au compte administratif 2025 ne faisant apparaître aucune acquisition ou cession immobilière pour le Centre Communal d'Action Sociale,</p> <p style="text-align: center;">Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>-d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Acton Sociale : ETAT NEANT</p>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Bernadette COSTASECA

